



Communiqué de presse

Fertilisants organiques, mythe ou réalité, soyons vigilants !

L'arrivée sur le marché de fertilisants « organiques » qui annoncent des teneurs élevées en azote, et une origine végétale sans transformation chimique, nous conduisent à rappeler, notamment à la filière de l'agriculture biologique, quelques points de vigilance élémentaires vis-à-vis de ces revendications :

Sur la teneur en azote :

Les sources d'azote organique les plus riches proviennent de matières premières animales (corne broyée, sang desséché, farine de plumes par exemple), qui atteignent ou dépassent 15 % d'azote. Du côté végétal, seuls certains tourteaux de soja, ou le gluten, très rarement utilisés en fertilisation pour des raisons économiques, approchent les 10 % d'azote. Ces ingrédients sont plus largement utilisés en alimentation animale. Les matières végétales les plus communément utilisées en fertilisation comme les tourteaux (de ricin par exemple, ou de colza), ou les pulpes ne dépassent en général pas 5 % d'azote.

L'origine « végétale » d'engrais organiques, qui déclarent plus de 10 % d'azote doit donc être soigneusement tracée, et les procédés d'obtention bien étudiés, afin de s'assurer de leur conformité avec ceux permis pour un usage en agriculture biologique.

Sur la forme chimique de l'azote :

L'azote des engrais organiques est majoritairement sous forme organique, c'est à dire qu'il est chimiquement lié à une chaîne carbonée plus ou moins complexe. Sauf pour quelques effluents d'élevage, la part d'azote ammoniacal des sources organiques est toujours très minoritaire. En particulier pour les sources végétales, la part ammoniacale ne dépasse généralement pas 1 %.

Ainsi, une teneur élevée en azote ammoniacal dans un engrais dit « organique » doit conduire à s'interroger sur un possible ajout d'azote de synthèse lors du processus de fabrication.

Sur la teneur en soufre :

Il faut noter, par exemple, que la norme française (NF U42-001) ne prévoit pas le marquage de la teneur en soufre pour les engrais organiques azotés, car les teneurs restent relativement faibles. Du côté des origines végétales, sauf pour certains tourteaux de colza, les teneurs en soufre (SO_3) ne dépassent pas 1 %.

Comment vérifier la réalité de l'origine organique ?

Les éléments donnés ci-dessus permettent aux agriculteurs et distributeurs de vérifier des points essentiels. En effet, il n'y a pas aujourd'hui de méthode d'analyse officielle pour caractériser formellement, a posteriori, le caractère « organique » des fertilisants. Ce sujet est au cœur de l'activité d'Afaïa, qui travaille à faire reconnaître officiellement des méthodes d'analyse. Les méthodes isotopiques (dosage des isotopes caractéristiques des origines organiques de l'azote et du soufre) développées pour vérifier l'authenticité des produits

agroalimentaires, donnent des résultats très prometteurs pour les fertilisants, en permettant de distinguer une origine synthétique d'une origine organique de l'azote.

Soucieux de la crédibilité de la filière « bio », dont les règles de production n'autorisent pas le recours aux fertilisants de synthèse, Afaïa recommande aux agriculteurs, et aux certificateurs, la plus grande vigilance sur l'emploi d'engrais qui ne satisferaient pas à ces points de vigilance.

Suivez et interagissez avec Afaïa sur les réseaux :



https://twitter.com/afaia_fr



<https://www.linkedin.com/company-beta/11025908/>

*Le représentant pour la France des entreprises fournissant les matières fertilisantes et intrants innovants des cultures végétales durables. Syndicat professionnel des acteurs de la filière des supports de culture, paillages, amendements organiques, engrais organiques et organo-minéraux et biostimulants
Les produits mis chaque année en marché par les 86 adhérents d'Afaïa, représentent un CA cumulé de plus de 300 millions € et génèrent plus de 2000 emplois directs.*

Contacts presse : Hélène Laget helene.laget@afaia.fr – Laurent Largant laurent.largant@afaia.fr